ACTUALITÉS RH

Flash infos de la Direction des Ressources Humaines France

NEGOCIATIONS ANNUELLES 2012

ÉDITO

Ces 21 et 22 mars 2012, la Direction Générale d'Auchan France et les partenaires sociaux se sont rencontrés dans le cadre des négociations annuelles obligatoires.

Ces réunions paritaires ont permis de faire le point sur les résultats de l'entreprise, sur l'évolution de l'emploi et des rémunérations en 2011.

Dans un contexte économique difficile qui perdure, la Direction Générale souhaite accompagner les collaborateurs en réformant le statut social avec, pour ambition, ***la révision de tous les aspects de la rétribution*** *:*

- *en rééquilibrant la part de rémunération fixe et variable,*
- *avec une grille de salaires parmi les meilleures de la profession,*
- *avec une prime variable individuelle qui marque la différence et récompense la performance,*
- *et un intéressement plus solidaire.*

Ces mesures ne deviendront applicables qu'après la conclusion d'un accord avec les partenaires sociaux.

Proposition de 4 revalorisations pour atteindre une grille des salaires parmi les meilleures de la profession

Etape 1.
au 1er avr. 2012

+ 0,8% sur les salaires (grille et réels)

Etape 2.
au 1er sept. 2012

Intégration dans le salaire réel de la prime variable perçue pour les échelons **"A" et "B"** et **maintien de cette prime** pour les professionnels confirmés **"C" et "D"**.

Etape 3.
au 1er sept. 2012

+ 0,7% sur les salaires (grille et réels)

= 1,91% au titre du contrat salarial 2012

soit 0,4% au 1er janv. + 0,8% au 1er avr. + 0,7% au 1er sept.

Cette hausse de ***+1,91%*** *constituerait également le taux de référence lors des* ***révisions de salaires 2013 pour l'encadrement.***

Etape 4.
au 1er sept. 2012

Application d'une nouvelle grille des salaires parmi les meilleures de la profession débutant au niveau **1A à 1 500€.**

Niveaux	1er septembre 2012			
	Auchan Taux horaire Pause incluse	Auchan Forfait mensuel pour 151 h 67 Pause incluse	Augmentation en % depuis déc. 2011	Evolution mensuelle en € depuis déc. 2011
1A	9,89 €	1 500,02 €	2,49 %	**36,40 €**
1B	9,93 €	1 506,08 €	2,90 %	**42,46 €**
1C	10,23 €	1 551,58 €	3,44 %	**51,56 €**
1D	10,53 €	1 597,09 €	3,44 %	**53,09 €**
2A	9,89 €	1 500,02 €	2,49 %	**36,40 €**
2B	10,05 €	1 524,28 €	3,50 %	**51,56 €**
2C	10,35 €	1 569,78 €	3,50 %	**53,08 €**
2D	10,66 €	1 616,80 €	3,60 %	**56,12 €**
3A	10,01 €	1 518,22 €	3,41 %	**50,05 €**
3B	10,59 €	1 606,19 €	3,22 %	**50,06 €**
3C	10,91 €	1 654,72 €	3,12 %	**50,05 €**
3D	11,23 €	1 703,25 €	3,22 %	**53,08 €**
4A	10,82 €	1 641,07 €	5,77 %	**89,49 €**
4B	11,42 €	1 732,07 €	3,25 %	**54,60 €**
4C	11,76 €	1 783,64 €	3,25 %	**56,12 €**
4D	12,11 €	1 836,72€	3,42 %	**60,66 €**

Une volonté : avoir une vision globale en termes de rétribution et de politique sociale

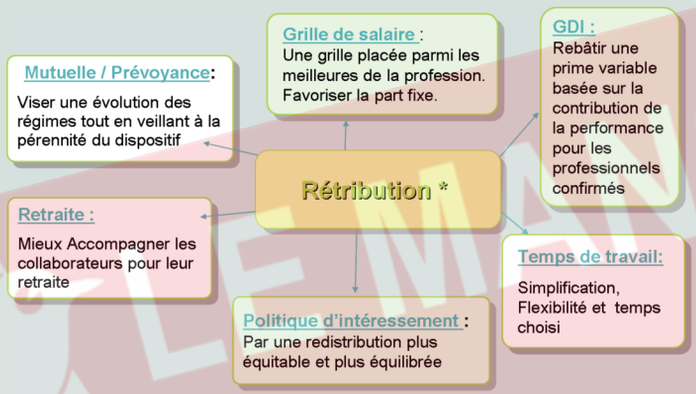

** Hors prime annuelle et ristourne sur achats*

Proposition d'évolution de la GDI vers une prime variable rétribuant la performance

Les 3 principes directeurs de cette évolution :

- Le salaire fixe doit rémunérer la tenue de fonction et la variable doit rétribuer le "plus" apporté,
- L'évaluation via les grilles métiers doit être un levier de professionnalisme incontournable avec des entretiens plus rythmés,
- L'accompagnement des collaborateurs employés pour leur permettre d'atteindre les échelons de professionnels confirmés ("C" et "D").

Proposition d'une redistribution plus équilibrée et plus équitable de la Prime de Progrès

La prime de progrès risque, cette année encore, d'être le reflet de résultats économiques difficiles. Notre volonté est de revoir l'équilibre de distribution entre magasins et rétablir une certaine équité en :

1. Renforçant la solidarité entre magasins, par un meilleur partage des résultats produits par chacun au niveau société (T1) :
   - 50% de la prime dégagée par le magasin serait répartie entre tous les collaborateurs du magasin (65% actuellement),
   - 50% remontés au niveau société (35% aujourd'hui).
2. Reconnaîssant les performances réalisées, par un partage accentué des progrès avec ceux qui les réalisent (T2 et T3) :
   - 75% de la prime seraient répartis entre tous les collaborateurs du magasin (65% actuellement),
   - 25% remonteraient au niveau société (35% actuellement).

Un nouvel équilibre

Une réduction des écarts de taux entre magasins.

Des parts liées à l'ancienneté plus importantes.

Reconduction de la ristourne sur achats

- Après bilan, reconduction pour 2012 de la ristourne de 10% sur achats (mêmes modalités d'application).

QUESTIONS REPONSES

1. Je suis au niveau 2B, quelle prime sera intégrée à mon salaire: la dernière perçue ou une moyenne des dernières années ?

2. Je suis au niveau 2C, est-ce que mon enjeu de prime variable sera le même ?

Les modalités de cette nouvelle GDI seront à définir lors de prochaines réunions avec les partenaires sociaux les 27 mars et 5 avril prochains.

3. Quand pourrons-nous bénéficier des nouvelles dispositions sur la Prime de Progrès ?

Si les accords "Contrat salarial 2012", GDI et Prime de Progrès sont signés avant le 15 avril, les nouvelles dispositions de la PP pourront entrer en vigueur pour le trimestre mars/avril/mai 2012.

NEGOCIATIONS ANNUELLES 2012

ACTUALITÉS RH • 22 mars 2012 •
Une publication de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction de la Communication Auchan France •